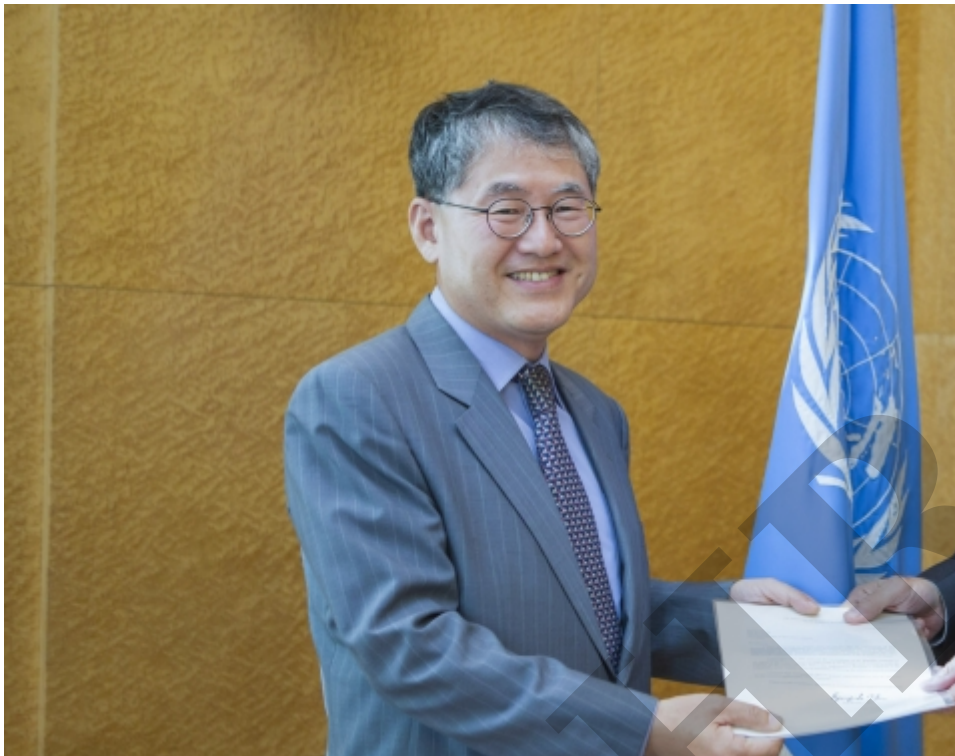


Dixième anniversaire du Conseil des droits de l'Homme : réflexions sur le passé et perspectives d'avenir

29.05.2016



[Read this article in English here](#)

Par CHOI Kyonglim, président du Conseil des droits de l'Homme

Le Conseil des droits de l'Homme a joué un rôle considérable et constructif dans la protection des droits humains, la promotion du dialogue et la prévention des violations. Le travail des défenseurs des droits humains a été, et continuera d'être, un facteur-clé de l'efficacité du Conseil. Pour Choi Kyonglim, l'anniversaire du Conseil doit être non seulement l'occasion de célébrer les réussites passées, mais également de s'engager à renforcer l'efficacité et l'utilité du Conseil.

Il y a dix ans, le 15 mars 2006, les États membres de l'ONU créaient un nouvel organe intergouvernemental dans l'espoir qu'il insuffle un nouveau dynamisme au programme de l'Organisation relatif aux droits humains et qu'il revitalise le pilier fondamental que sont ces droits. Les États ont fondé ce nouvel organe sur les principes directeurs de l'universalité, de l'impartialité, de l'objectivité, du dialogue international constructif et de la coopération. Depuis sa création, le Conseil des droits de l'Homme s'acquitte pleinement de son mandat de promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales pour tous. Il s'est imposé comme une tribune essentielle dans laquelle se font entendre les voix de toutes les parties prenantes, et il a joué un rôle déterminant en donnant l'alerte dans des situations de crises potentielles ou en cours d'aggravation.

Le rôle du Conseil dans la protection des droits, la promotion du dialogue et la prévention des violations

Le Conseil des droits de l'Homme a également contribué à intégrer pleinement les droits humains au sein du système onusien. Les discussions tenues au Conseil sur des questions difficiles et urgentes ont souvent mené à des débats essentiels au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée Générale. Les initiatives prises par le Conseil des droits de l'Homme dans les cas de la Syrie, de la République Populaire Démocratique de Corée et du Burundi en sont trois exemples parmi d'autres, qui illustrent bien le lien entre les droits humains et la paix et la sécurité, illustrant de quelle manière ces deux piliers de l'ONU se renforcent mutuellement.

L'Examen Périodique Universel (EPU), un mécanisme inclusif et universel du Conseil des droits de l'Homme

qui offre un espace de discussion non politisée, non sélective et non conflictuelle entre pairs, reste très prometteur. Largement reconnu comme l'une des réalisations majeures du Conseil des droits de l'Homme et souvent qualifié de « fleuron » du Conseil, l'EPU met en lumière la situation des droits humains dans les 193 États membres.

Les titulaires de mandat au titre des Procédures Spéciales jouent également un rôle déterminant au sein du Conseil : ils sont « les yeux et les oreilles » du Conseil et jettent la lumière sur les coins les plus sombres du monde. Leurs rapports constituent l'une des principales sources d'information fiable du Conseil et offrent une base solide pour les dialogues, les discussions et les débats. Les visites de pays effectuées par les titulaires de mandat fournissent au Conseil des renseignements de première main sur les progrès réalisés dans les pays concernés, ainsi que sur les difficultés rencontrées.

Le Conseil des droits de l'Homme a certes obtenu des résultats majeurs, mais il doit également relever des défis complexes. Dans de nombreuses régions du monde, on déplore toujours de graves violations des droits humains. Les questions relatives aux migrants, aux réfugiés, au terrorisme, à l'extrémisme violent, au changement climatique et au développement constituent de sérieux obstacles à la promotion et à la protection des droits humains. Le monde attend du Conseil qu'il lui montre la voie à suivre, et les victimes et les personnes vulnérables attendent du Conseil qu'il leur tende la main.

Le dixième anniversaire : une occasion de rendre le Conseil plus fort, plus performant et plus efficace

Les dix ans du Conseil sont l'occasion de nous pencher sur ses réalisations et difficultés, de dresser le bilan de ce que nous avons appris, de procéder aux changements nécessaires et de nous atteler à bâtir un Conseil plus fort et plus efficace.

Cette année, j'ai le grand honneur et le privilège d'observer directement et de près les réalisations du Conseil des droits de l'Homme et les défis qu'il doit surmonter.

La dernière session du Conseil des droits de l'Homme, qui s'est tenue en mars 2016, a été la plus dense de toutes. En 19 jours seulement, nous avons examiné 99 rapports, accueilli plus de 100 hautes personnalités, écouté plus de 3 000 déclarations et adopté 40 résolutions et décisions. Le programme de travail était bien chargé et les réunions se sont enchaînées. En moins de quatre semaines, le Conseil a tenu un total de 66 réunions, dont six de nuit.

Même si cette surcharge considérable de travail montre l'importance que de nombreuses personnes accordent au Conseil, elle affecte la qualité de notre travail. Le Conseil des droits de l'Homme est devenu tellement actif qu'il ne dispose plus de l'espace et du temps nécessaires pour traiter correctement les questions majeures actuelles et se concentrer sur la mise en application de ses résolutions recommandations. Par exemple, les perspectives en matière de promotion de la jouissance universelle des droits humains offertes par le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 mériteraient de faire l'objet de discussions plus nourries au sein du Conseil des droits de l'Homme. Malheureusement, le Conseil ne dispose pas de suffisamment de temps pour se pencher plus avant sur la question. Le Conseil est, en fait, devenu victime de son succès.

Le Conseil des droits de l'Homme doit faire face à une autre difficulté : celle du fossé qui sépare New York et Genève. Par exemple, les initiatives menées à Genève ne sont pas toujours suffisamment appuyées par les décisions prises à New York et les informations relatives aux débats tenus à New York parviennent rarement à Genève en temps opportun. Les relations entre New York et Genève, et plus particulièrement entre l'Assemblée Générale et le Conseil des droits de l'Homme, sont d'une importance capitale. Ce fossé doit impérativement être comblé afin que le Conseil puisse travailler plus efficacement et accroisse son influence.

La procédure d'EPU, elle aussi, comporte certaines failles. Alors que nous nous préparons à clore le deuxième cycle de l'EPU et à entamer le troisième, nous devrions tirer les leçons qui s'imposent et réfléchir à ce que nous pourrions faire pour renforcer davantage cet outil unique et précieux.

Les défenseurs des droits humains : un facteur essentiel de l'efficacité du Conseil

Les défenseurs des droits humains, quelle que soit la forme sous laquelle ils agissent, sont essentiels au bon

fonctionnement du Conseil des droits de l'Homme. Ils fournissent au Conseil et à ses mécanismes des informations de première main sur les problèmes affectant les droits humains et sur l'effet de nos décisions sur le terrain. Ils apportent en outre à nos discussions une ferveur et un éclairage précieux. Il est de notre devoir d'encourager leur participation au Conseil et à ses mécanismes, et de les protéger contre tout acte d'intimidation et de représailles lié à leur travail.

Les dix prochaines années

Le Conseil des droits de l'Homme est encore jeune. Au cours de ses dix premières années, il s'est heurté à de nombreuses difficultés, mais il a également dévoilé un énorme potentiel, notamment en donnant la parole à des individus et à des groupes qui, sans lui, n'auraient jamais été entendus.

Le premier jour de sa 32^{ème} session, en juin prochain, le Conseil des droits de l'Homme organisera une table ronde de haut niveau pour se pencher sur ses réalisations, ses échecs et les défis à venir. D'ici là, je voudrais encourager toutes les parties prenantes à réfléchir à la manière dont nous pouvons travailler ensemble en vue de renforcer le travail et l'impact du Conseil.

Je suis immensément fier de ce que le Conseil des droits de l'Homme a accompli lors de sa première décennie d'existence et c'est un véritable honneur pour moi de présider cette noble institution durant cette année capitale. Au cours des dix prochaines années, nous devons continuer à tirer parti de nos réussites et à relever les défis qui se présentent à nous, sans jamais perdre de vue ceux que nous avons pour mission de servir : les groupes vulnérables et les victimes de violations des droits humains.

Choi Kyonglim est le président du Conseil des droits de l'Homme pour 2016. Il a auparavant exercé la fonction d'Ambassadeur et de Représentant permanent de la Corée du Sud auprès de l'ONU à Genève.